Cfdt:
SCHNEIDER ELECTRIC
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR
SEI-SEF

07 septembre 2022

Revalorisation des salaires 2022
« Côté Direction, plus de son et plus d'image ! »

Des mesures en faveur du pouvoir d'achat indispensables

Priorité aux AG en tenant compte des bas salaires

A quoi joue la Direction ?
Avec les nerfs des Organisations Syndicales et des salariés ?

Une Intersyndicale composée de la CFDT, FO, CGT, CFTC et CFE/CGC, envoyait une lettre commune à M Bataille en début d'été concernant le maintien du pouvoir d'achat.
En réaction à ce courrier, la Direction nous a convoqué le 25 juillet en commission de suivi des salaires (anticipée). Nous avons échangé sur le besoin criant de revalorisation des salaires vis-à-vis de l'inflation.
Depuis la Direction ne donne plus aucun signe de vie ?

La Direction avait clairement indiqué que cette demande était conditionnée par :
- L' atteinte de bons résultats économiques sur le premier semestre 2022 (quelques exemples : Chiffre d'Affaires et marge en hausse et meilleurs que l'année dernière à la même époque).
- De bonnes perspectives (les carnets de commandes sont pleins !)
- L' évolution de l'inflation (cela n'arrête pas de grimper et on n'en connait pas la fin ?)

Tous les éléments sont réunis pour répondre favorablement à cette attente légitime. Cela permettrait de compenser l'enveloppe des NAO 2022 (Négociation salariale de début d'année).
L'enveloppe des Augmentations (AG + AI) était de 3% (et tout le monde n'a pas bénéficié de ce %) et l'inflation est aujourd'hui à 5,8% !
En juillet, la Direction n'avait pas de « mandat » pour cette revalorisation salariale, la Cfdt considère aujourd'hui qu'elle doit lever au plus vite cette ambiguïté.
La Cfdt n'attendra pas le 4 octobre (prochaine réunion de commission de suivi des salaires). Nous demandons une réunion mi-septembre avec des réponses rapides et du concret dans la foulée !

La position des syndicats est unanime et reste claire : sans effort de la part de la Direction, en septembre, la situation sociale sur nos sites en France va vite se tendre !

Pour la Cfdt, notre position reste la même :

• Priorité sur une revalorisation de salaire sous forme d' AG pour tous, de 2,8% minimum en tenant compte des petits salaires… réflexion sur un montant identique pour tous.

• Une prime dite « partage de la valeur » d'un montant de 1500€ minimum. (*totalement défiscalisée pour les revenus inférieurs à 3x SMIC net et fiscalisée sur la CSG/CRDS au-delà)*

La Cfdt rappelle à la Direction que cette revendication sur le maintien du pouvoir d'achat concerne tout le monde y compris les filiales du groupe.

1ER SYNDICAT EN FRANCE

Ne pas jeter sur la voie publique, merci.

+ D'INFOS SUR : cfdt-schneider-electric.fr